

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue à huis clos le 15 avril 2020 à 19 h 55 par voie de visioconférence, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers: Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

**Adoption du préambule à la séance du 15 avril 2020**

**2020-0415-  
133**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**2020-0415-  
134**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2020-0415-  
135**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 24 222,93 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

Aucune question

### **Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 494-01-2020, règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2020**

**2020-0415-  
136**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt et de la présentation du projet de règlement numéro 494-01-2020, règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2020.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 494-01-2020**

Le projet de règlement déposé par M. Jean-Albert Lafontaine, conseiller, est présenté en soulignant sa portée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que le présent projet de règlement vise des mesures d'allègement financier pour les paiements des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2020 compte tenu que la pandémie de la Covid-19 impacte sérieusement sur la capacité financière des contribuables paulois.

Les dates des deuxième, troisième et quatrième versements seront donc reportées exceptionnellement pour l'exercice financier 2020.

### **AVIS DE MOTION**

Je, Jean-Albert Lafontaine, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement modifiant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2020.

**Lettre de M<sup>me</sup> Dominique Collin et M. Martin Roy, 611, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul Re: Demande de permis de construction sur le lot 3 830 474, portant le numéro civique 20, chemin du Vieux-Moulin - Décision du Conseil municipal concernant le choix de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

**2020-0415-137**

Considérant qu'un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée a été déposé pour un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle résulte de la rénovation cadastrale;

Considérant, qu'en conformité avec l'article 189 du règlement numéro 313-48-2010, le Conseil municipal doit préciser son choix à l'égard des dispositions de cet article en ce qui a trait à la cession de terrain à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Considérant que le Conseil municipal peut choisir, en conformité avec la réglementation municipale, une contribution en argent équivalant à 10 % de la valeur du terrain compris dans le site faisant partie de l'objet de la demande de permis de construction ou encore, une partie en terrain et une partie en argent;

Considérant qu'il serait souhaitable de choisir une somme monétaire équivalant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation suivant le calcul ci-après:

Superficie totale au rôle :	16 988 m <sup>2</sup>
Évaluation du terrain inscrite au rôle :	65 200,00 \$
Facteur comparatif :	X $\frac{1,05}{68\,460,00}$ \$
Superficie réelle du droit résidentiel	= 5 000,0 m <sup>2</sup>
Évaluation du mètre carré	= 4,0299 \$/m <sup>2</sup>
Évaluation du droit résidentiel	= 20 149,50 \$

**10 % de 20 149,50 \$ = 2 014,95 \$**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte une somme monétaire de 2 014,95 \$ en lieu et place d'une superficie de terrain, équivalant à dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, payable lors de l'émission du permis de construction;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Dominique Collin et M. Martin Roy, 611, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Paul Laurin, 463, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Offre de nettoyage du boisé - Parc du Bourg Boisé**

**2020-0415-138**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition de M. Paul Laurin, 463, boulevard Brassard, Saint-Paul, pour effectuer bénévolement le nettoyage et la coupe des arbres dangereux et morts dans le parc du Bourg Boisé;

- 2- Que M. Laurin soit autorisé à nettoyer les arbres déjà au sol et à couper ceux qui seront identifiés par une personne à être désignée par les services administratifs;
- 3- Que cette acceptation soit conditionnelle à ce que:
  - a) M. Laurin fournisse une preuve de couverture d'assurance-responsabilité pour les activités prévues à sa proposition et que si possible, la Municipalité soit ajoutée comme assurée additionnelle;
  - b) M. Laurin tienne M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques, informé de l'avancement de son travail;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Paul Laurin et remise à M. Samuel Pagé-Adam.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux**

**2020-0415-139**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt de la liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020 accompagnée de l'analyse des permis par type et de la valeur des travaux.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Travaux de déneigement des rues, chemins et trottoirs municipaux - Autorisation du processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o)**

**2020-0415-140**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour des travaux de déneigement des rues, chemins et trottoirs municipaux;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o) et le journal local concernant les travaux de déneigement des rues, chemins et trottoirs municipaux.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-06-2020 Re: Recommandation d'embauche - Aide journalier - Emplois d'été**

**2020-0415-141**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-06-2020, et procède à l'embauche de la personne ci-après à titre d'aide journalier, selon l'échelle salariale en vigueur pour ce poste et suivant ses disponibilités:  
. M<sup>me</sup> Valérie Hénault;
- 2- Que cette embauche soit conditionnelle à ce que la situation liée à la pandémie de la Covid-19 s'améliore et que les restrictions de confinement imposées par le Gouvernement soient levées;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal précise que le port des bottes de sécurité est obligatoire pour tout le personnel relevant des travaux publics;
- 4- Qu'ainsi, le taux horaire soit majoré de 0,15 \$ l'heure pour une compensation maximale de 75 \$ par année civile;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Valérie Hénault et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Fermeture des immeubles municipaux et des aires de jeux**

**2020-0415-  
142**

Considérant les mesures visant à minimiser les risques de propagation de la Covid-19 pouvant découler de la tenue d'activités impliquant le contact de plusieurs personnes;

Considérant que la Municipalité a interdit au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal décrète et entérine que tous les édifices municipaux soient et seront fermés au public jusqu'à nouvel ordre;
- 3- Que toutefois, les activités administratives se poursuivent par téléphone ou par courriel pour maintenir actifs les divers services municipaux;
- 4- Que, tout comme durant la période hivernale, les modules de jeux soient fermés jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Fin de la période de probation de M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques**

**2020-0415-  
143**

Considérant que la période de probation de M. Samuel Pagé-Adam prend fin sous peu, soit après 1040 heures travaillées, et que le Conseil municipal doit statuer sur son embauche;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal confirme M. Samuel Pagé-Adam dans ses fonctions de directeur des travaux publics et des services techniques et décrète la fin de sa période de probation dès qu'il aura atteint 1040 heures travaillées;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-21-2020 Re: Embauche d'un adjoint aux services techniques**

**2020-0415-144**

Considérant le contenu du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-21-2020;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'embauche M. Alain Lajeunesse au poste d'adjoint aux services techniques, suivant les conditions mentionnées au rapport portant le numéro ADM-21-2020 pour une entrée en fonction le lundi 20 juillet 2020 à 7 heures;
- 3- Que le Conseil municipal accepte également:
  - le nouvel organigramme de la Municipalité;
  - la description de tâches du poste d'adjoint aux travaux publics et du poste d'adjoint aux services techniques;
  - que la grille salariale applicable au poste d'adjoint aux travaux publics soit la grille salariale de la classe 5 de l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité;
- 4- Que le Conseil municipal souhaite à M. Lajeunesse la bienvenue à Saint-Paul et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Lajeunesse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-22-2020 Re: Vacances annuelles: Covid-19 - Report ou rémunération des congés annuels à prendre avant le 30 avril 2020**

**2020-0415-145**

Considérant l'impact du Covid-19 sur les vacances de certains membres du personnel;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte que les heures de congés annuels non prises avant le 30 avril 2020 puissent être prises jusqu'au 30 avril 2021, lesquelles se détaillent comme suit :
  - Richard B. Morasse: 46,50 heures
  - Sylvie Archambault: 39,00 heures
- 3- Que le Conseil municipal accepte de rémunérer les heures de congé annuelles restantes à M. Pascal Blais, soit 3,75 heures;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Covid-19 - Annulation des activités culturelles et sportives jusqu'au 31 août 2020**

**2020-0415-  
146**

Considérant la demande du Gouvernement du Québec d'annuler tous les événements culturels et sportifs de masse qui devaient se tenir d'ici le 31 août 2020;

Considérant que le Québec est en pause jusqu'au 4 mai 2020 et que par la suite, soit cette période sera prolongée, soit des mesures graduelles de déconfinement seront mises en place par le Gouvernement du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer l'annulation de certaines activités;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal annule la tenue de la « Fête de la famille » qui devait se tenir le 13 juin 2020 et demande aux services administratifs d'envisager la tenue de l'activité à une date que le Conseil municipal fixera ultérieurement mais en s'assurant de minimiser les impacts financiers des divers engagements déjà signés;
- 3- Que le Conseil municipal annule la tenue des « Mardis d'août 2020 » et demande aux services administratifs de reporter à 2021 les spectacles de façon à minimiser les impacts financiers des divers engagements déjà signés;
- 4- Que le Conseil municipal annule également l'activité de cinéma en plein air prévue le 20 août 2020;
- 5- Que la programmation de l'ensemble des activités et cours intérieurs ou extérieurs qui devaient se tenir ou débiter en mai et juin 2020 soit annulée à l'exception des cours de tennis d'été (cours de golf, gardiens avertis, prêts à rester seul, tennis, formation RCR, premiers soins, Zumba, hockey balle, etc.);
- 6- Que le Conseil municipal confirme que l'activité « Vente de garage » qui devait se tenir les 2 et 3 mai 2020 est annulée et sera reportée à une date ultérieure à l'automne si l'activité peut se tenir dans le respect des consignes du Gouvernement du Québec;
- 7- Que le Conseil municipal confirme que l'activité « Soirée des bénévoles » qui devait se tenir le 25 avril 2020 est annulée et sera reportée à une date ultérieure cette année si l'activité peut se tenir dans le respect des consignes du Gouvernement du Québec;

- 8- Que le Conseil municipal réserve sa décision sur la tenue du camp de jour estival dans l'attente des orientations gouvernementales à venir;
- 9- Que copie conforme de la présente résolution soit remise au Service des loisirs et de la culture de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Patrick Ayotte, directeur général du Club de soccer Lanaudière-Nord Re: Tournoi national de soccer de Joliette - 10, 11 et 12 juillet 2020**

**2020-0415-147**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de collaborer à la tenue de la 30<sup>e</sup> édition du tournoi national de soccer de Joliette organisé par l'équipe de l'Association de soccer le Laser, les 10, 11 et 12 juillet 2020;
- 2- Qu'à cette fin, les terrains de soccer du Complexe communautaire et du Parc Royal, incluant les filets et des drapeaux de coin, soient mis à la disposition du Club de soccer Lanaudière-Nord à l'occasion de ce tournoi national;
- 3- Que le Conseil municipal invite M. Patrick Ayotte, directeur général du club de soccer Lanaudière-Nord, à contacter le Service des loisirs et de la culture afin de prendre les arrangements nécessaires relativement à ses demandes;
- 4- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que l'événement puisse se tenir en conformité avec les règles et directives émises relativement à la Covid-19 par le Gouvernement du Québec;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Patrick Ayotte, directeur général du club de soccer Lanaudière-Nord et remise à M<sup>me</sup> Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Mandat à M<sup>e</sup> Yves Chaîné, avocat de la firme Bélanger, Sauvé, avocats Re: Réclamation de Généreux Construction inc. relativement aux travaux des rues Adrien et Claude**

**2020-0415-148**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services de M<sup>e</sup> Yves Chaîné, avocat de la firme Bélanger, Sauvé, avocats, pour représenter les intérêts de la Municipalité de Saint-Paul en lien avec la réclamation du dossier Généreux construction inc. et Solmatech inc., dans le cadre des travaux d'infrastructures des rues Adrien et Claude;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 1 302,20 \$ plus les taxes applicables à la firme Bélanger, Sauvé, avocats, représentant les services professionnels rendus au 20 mars 2020;



- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes Re: Recommandation de paiement CP-6 - Construction de la nouvelle mairie - Les Entreprises Christian Arbour inc. - Dossier 1831**

**2020-0415-  
149**

Considérant la recommandation de paiement #6 relative aux travaux de construction de la nouvelle mairie;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 397 063,91 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Christian Arbour inc.;
- 3- Que la somme de 397 063,91 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Facture de la Sécurité publique du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2020**

**2020-0415-  
150**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 757 120 \$ au ministère de la Sécurité publique, représentant les services de la Sûreté du Québec, le tout payable en deux versements égaux de 378 560 \$ au plus tard le 30 juin et le 31 octobre 2020;
- 2- Qu'advenant le cas où le Gouvernement du Québec repoussait les dates de versements à plus tard, le personnel administratif est autorisé à repousser les versements prévus en conséquence;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

## **Période de questions**

Aucune question

Fin de la séance ordinaire du 15 avril 2020 à 20 h 40.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

---

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020.

### **Certificats de crédits disponibles:**

#### **Résolutions**

2020-0415-140  
  
2020-0415-148  
  
2020-0415-150

#### **Certificat**

2020-000477  
2020-000478  
  
2020-000463  
  
2020-000476

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint